



Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 25 janvier 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2017 EN VUE D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 D'UN MONTANT GLOBAL DE CHF 7'681'044.- : VOTE DU CRÉDIT

Vu l'analyse de l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2017 sur les charges de fonctionnement futures, conformément à l'article 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 15 voix pour et 6 voix contre,

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits suivants :

- Parcelle N° 2278, fo 11, 6912 m² située au chemin de Grange-Canal N° 22 pour un montant de CHF 723'800.-.
- Transformation de l'école de Chêne-Bougeries 3^{ème} étape pour un montant de CHF 123'390.-.
- Collecteur du Plateau de Frontenex pour un montant de CHF 878'782.-.
- Patinoire du Centre sportif Sous-Moulin pour un montant de CHF 1'362'001.-.
- Nouvelle salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries pour un montant de CHF 1'332'831.-.
- Chaussée Naville / Fossard pour un montant de CHF 443'757.-.
- Rénovation et transformation de la salle communale Jean-Jacques Gautier pour un montant de CHF 1'531'676.-.
- École de la Gradelle – réfection du groupe scolaire pour un montant de CHF 390'024.-.
- École du Belvédère – travaux de rénovation dus à la carbonatation pour un montant de CHF 72'976.-.
- Place du bicentenaire – Colonel Audéoud pour un montant de CHF 221'510.-.
- Réfection de la propriété « Grange-Canard » pour un montant de CHF 85'968.-.
- Aménagement zone 30km/h. – Ermitage pour un montant de CHF 197'786.-.
- Chemin de Grange-Canal – trottoir et divers aménagements pour un montant de CHF 29'168.-.
- Extension du préau de l'école de Chêne-Bougeries pour un montant de CHF 234'030.-.
- Place des Trois-Martyrs pour un montant de CHF 53'345.-.

2. De comptabiliser ces divers amortissements complémentaires sous les rubriques 332 « Amortissement(s) complémentaire(s) du patrimoine administratif » des fonctions ci-dessous :

Total rubrique 08.332 CHF 1'531'676
Total rubrique 21.332 CHF 2'153'251
Total rubrique 33.332 CHF 1'031'278
Total rubrique 34.332 CHF 1'362'001
Total rubrique 62.332 CHF 724'056
Total rubrique 71.332 CHF 878'782

3. D'ouvrir à cet effet, un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 7'681'044.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 mars 2018.

Chêne-Bougeries, le 2 février 2018

Pierre-Yves FAVARGER
Président du Conseil municipal